



Commission de contrôle
du fonds des épizooties
SCAV
Case postale 76
1211 Genève 4 Plainpalais

N/réf. : AV/MR/sml

Genève, le 3 décembre 2020

Rapport d'activité législature 2019-2020
2^{ème} année
(1^{er} décembre 2019 - 30 novembre 2020)

I. Bases légales de la commission

- Articles 1 alinéa 1 et 14 alinéa 2 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 7 lettre s du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 5 alinéa 2 de la loi sur le fonds cantonal des épizooties, du 18 juin 1938 (LFCE, M 3 25);
- Article 31 de la loi fédérale sur les épizooties, du 1^{er} juillet 1966 (LFE; RS 916.40);
- Article 2 du règlement relatif au fonds cantonal des épizooties, du 19 décembre 1990 (RFCE; M 3 25 03).

II. Compétences légales de la commission

La commission a pour but de faire face aux dépenses nécessitées par la lutte contre les épizooties et certaines maladies contagieuses du bétail (art. 1 LFCE). Pour ce faire, le service de la consommation et des affaires vétérinaires présente, au moins une fois par an, une rétrospective des activités liées à la santé animale et à la lutte contre les épizooties, de même que les comptes courants de l'exercice et un budget.

III. Activités de la commission

Depuis le 1^{er} décembre 2019, la commission s'est réunie une fois, le 25 février 2020, et a abordé les thèmes suivants :

Séance du 25 février 2020

1. Accueil des membres et ouverture de la séance par le président

Souhait de bienvenue à Mme Hemmeler Maïga, directrice de l'OCAN et qui est présente à la Commission pour la première fois.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2019

3. Résultat de l'exercice 2019

Une baisse significative des recettes est observée en raison de la suspension de la perception de l'impôt sur les chiens, auquel est couplé la taxe pour le fonds des épizooties. Les résultats sont acceptés par les membres de la commission.

4. Présentation du budget 2020

Le budget présenté est égal à celui de 2019.

5. Planification du budget 2021

Vu les coûts croissants des fournitures médicales, la commission accepte la proposition d'augmentation de la rubrique des charges de biens et autres charges d'exploitation.

6. Epizooties 2019

6 cas de loque européenne et 2 de loque américaine dans des ruches à l'ouest du canton, un cas de laryngotrachéite infectieuse dans un poulailler de hobby, 3 moutons avec de l'adénomatose pulmonaire et 2 chèvres avec de la pseudotuberculose ont été découverts lors du contrôle des viandes à l'abattoir et 1 chien infecté de la salmonellose.

7. Pacage 2020

Les animaux estivant dans l'Ain, la Haute-Savoie et le Jura pourront être vaccinés aux frais du Fonds des épizooties avant leur départ contre le sérotype 4 et 8 du virus de la maladie de la langue bleue.

Une collecte des animaux suisses périss en estivage par les centres d'équarrissage français a pu être mise en place grâce au comité régional franco-genevois. Seul un agriculteur genevois s'est inscrit en 2019 pour profiter de ce service. Cette année les agriculteurs pourront à nouveau en profiter.

8. Divers

La problématique des incivilités des détenteurs de chiens dans la campagne est évoquée. Le vétérinaire cantonal informe que la commission consultative en matière de gestion des chiens en collaboration avec AgriGenève, fera partir un courrier à destination des communes afin de mieux informer les détenteurs de chiens de leurs obligations.

Un arrêté procédant à la nomination de Mme Valentina Hemmeler Maïga comme directrice général de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature du département du territoire au sein de la commission a été émis par le Conseil d'Etat le 18 mars 2020.

IV. Secrétariat de la commission

Service de la consommation et des affaires vétérinaires, case postale 76,
1211 Genève 4 Plainpalais.

Le service effectue les missions suivantes :

- convocation des séances du fonds;
- prise et rédaction des P.-V. de séance.

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

CHF 560.--

* * *

Genève, le 3 décembre 2020

Ernest Scherz, Président

